TRAMPS ROUTED BY CHILDREN

Couple of Vagrants Are Attacked by Two Girls Armed with Milk Pails.

When Mertie and Annie Kenyon, aged 12 and 15 years respectively, daughters of Farmer Theodore Kenyon, of Tarbell Center, near Davenport, N. Y., routed two tramps who had attempted to hold up the house during their parents' absence, they proved that they possessed bravery and coolness. These young maidens were alone in the house when the tramps knocked at the door and asked for food. Seeing that the girls were alone, the men entered the kitchen, became ugly and demanded a number of things. The girls, thoroughly frightened, delayed in acceding to their demands. "You hear what we tell you," exclaimed one of the men. "We want food and plenty of it, and that mighty quick too."

The next instant there was a shower of milk, as both girls hurled several quarts into the faces of the vagrants. The tramps attempted to seize the girls, but were driven back, and finally retreated to the yard, where they stood cursing their assailants. Both girls followed them with two pails of milk, prepared to continue the battle, but the tramps ran from the yard and disappeared down the road just as Farmer Kenyon drove home. He immediately gave chase, but though the men were blinded with the milk streaming down their faces they made good time and managed to elude their pursuer. The farmer then returned and congratulated his daughters on their plucky action.

HIS BODY TO BE MUMMIFIED.

The Peculiar Bequest of an Aged and Wealthy New York Tailor.

Edwin P. Kelly, who has just died at Merchantville, N. Y., aged 74, left a will containing a somewhat peculiar bequest. The testator, who was at one time a fashionable tailor, bequeaths his remains to Dr. Thomas H. Andrews, the chief police surgeon of Merchantville, for the purpose of having it mummified and presented to the University of Pennsylvania as a donation to science. Mr. Kelly's estate is valued at about $30,000, the bulk of which is left to nieces and nephews. His wife died about a year ago. Dr. Andrews, when informed of the strange bequest which the will contained, said:

"Mr. Kelly was a man of peculiar ideas. He lived according to a rigid system of diet, contending that by eating so many ounces of certain foods and drinking so many ounces of liquid life could be prolonged and everybody could live to be 100 years of age. Just as he discovered what he considered the secret of prolonging his life he died. Mr. Kelly said that if his body was preserved it would assist the cause of science.

"Mr. Kelly called here daily to be weighed and the last time he was here he tipped the beam at 72 pounds. He was especially proud of his hair, which hung down over his shoulders in a profusion of whiteness. He made clothing for many old and well-known Philadelphians, and his place of business was once a meeting place for many men of note."

WILL RAISE ANGORA CATS.

Mrs. E. A. Bennett from Her Dakota Farm Will Supply the Markets.

Mrs. E. A. Bennett, of Lamore, N. D., is visiting at Youngstown, O. She is about to engage in a very unique occupation, the raising of Angora cats. After a great deal of travel she secured a pair of Angora cats. They are larger than the ordinary feline, although only half grown, are of a tawny color, and covered with long, thick fur. Mrs. Bennett said: "I am planning to make some money. I know several ladies in Chicago who are making lots of money raising Angoras. I had great trouble in getting kittens, but finally secured some in West Virginia. Mrs. W. H. Vanderbilt once paid $1,000 for an Angora no better than these I have. White ones bring the highest prices, maltese next, and the yellow Angora and black are worth $25." Mrs. Bennett has a farm in North Dakota on which she says she will now raise Angoras for the eastern market.

WILLING TO BE A PIRATE.

Chicago Boy Sends an Appeal to Army Officers in the East to Fight Against Spain.

Surgeon Major D. M. Appel, in charge of the sick and wounded soldiers at near-by hospitals, received the following letter, postmarked Chicago:

Maj. D. M. Appel, Fourth Floor, Army Building, New York.—Dear Sir: Would you take me as a water boy in your camp. I am a boy of 14 years, 8 mo. 2 wks. I got no mother or father. I will go as a drummer or a mascot, or I'll go as a pirate couldn. I am not ascart of the Spaniards. And if you don't need my help, would you please get me in some other camp, & oblige.

EDDIE ROAT,
3235 S. Oakley ave., Chicago, Ill.

Inclosed was a two-cent stamp for reply. Maj. Appel advised the boy to wait for the next war, sending back his stamp in an official envelope.

Colors and the Eye.

Green is the color most beneficial to the eye in diffused light, and reds and pinks the most harmful. In a strong direct light, however, blue and neutral tints are the best for the eyes, and pure white the most harmful, as is proved by the phenomenon of snow blindness.

Cost of London's Drinking Fountains.

The cost of keeping up the drinking fountains and cattle troughs in London is $8,500 per annum. A single trough in a busy thoroughfare costs $250.

HORSE IS A TIPPLER.

Topeka Equine Drinks Large Quantities of Whisky.

Effort to Withdraw His Allowance Incapacitates Him for Duty on Patrol Wagon—Has Commenced to Chew Tobacco.

Topeka, Kan., possesses a curiosity in the shape of a horse addicted to the liquor habit. The equine tippler is Dan, one of the team used on the patrol wagon of the city police department. Dan has been in the habit of taking his daily grog for a number of years, but the matter has always been kept a secret among the men having charge of him. He acquired the habit as many people have, through having it prescribed by the veterinary during a spell of sickness. Under the use of the stimulant the horse recovered.

When he was given the first dose he rebelled, and it was only with the aid of force that it was administered. He gradually acquired a taste for it, which grew into an insatiable appetite. The officers continued the doses long after the equine patient recovered. Frequent raids on the joints in the city, where all liquor found was confiscated, furnished ample opportunity for the patrol driver to indulge Dan's appetite.

It came to be expected that the horse was to receive his allowance of a half pint before each meal. He became so accustomed to this that he would refuse to eat, and paw the floor when his keeper neglected him. Recently the police department changed hands, and Topeka has been the scene of a temperance crusade ever since.

The practice of giving whisky to Dan was discontinued; he lost considerable flesh and became incapacitated for duty on the wagon. In order to test the matter his present driver has been giving him his allowance for the past few days. He began showing signs of recovery, and is again at work. Those who have watched the horse say that he is as graceful a drinker as any man, and that he does not require a "chaser." Within the past two weeks Dan has commenced the use of chewing tobacco, and now uses as much of the weed as the majority of men.

HOLDS UP A TRAIN.

Little Seven-Year-Old Girl Boldly and Defiantly Brings an Express Train to a Standstill.

Bright, pretty, vivacious seven-year-old Melinda Adams held up a train on the Pennsylvania railroad the other afternoon in the eastern outskirts of Trenton, N. J., and refused to budge from in front of the engine until a brakeman picked her up and carried her away. Melinda said she had no notion of robbing the passengers, but she had heard her brother read about men stopping the trains on the western railroads, and she thought that she could do the same thing in the east. She tried the experiment with signal success.

She was in the field near the track gathering wild flowers in the company of half a dozen other girls, when she heard the train coming. "See me stop the cars," she shouted as she crawled through the fence and clambered up the embankment to the track. On her way up she gathered a handful of stones, and, taking a stand between the rails, awaited the approaching train in an attitude of defiance.

The engineer, a quarter of a mile away, caught sight of the child and blew the whistle, expecting to see her leave the track. She stood her ground, and answered the whistle by letting a stone drive at the approaching train. Seeing the child would not move the engineer had to stop the train.

WIFE MAY ATTEND CLUBS.

Rochester (N. Y.) Judge Lays Down the Law for Selfish and Exacting Husbands.

Women's clubs have found a friend in Judge Ernst, of Rochester, N. Y. Michael Welch was on trial on a charge of assault preferred by his wife.

Mrs. Welch said her husband locked her out one night when she returned from her club. She sat on the steps, but she says her husband ordered her away, and knocked her off the stoop. Mrs. Welch passed the night in her sister's house.

The judge, in disposing of the case, said: "There is no particular reason why women should not enjoy the pleasures to be derived from being members of clubs and societies as well as those of the opposite sex. Mr. Welch, if you will agree to behave and let your wife go to her club when she desires, you are discharged."

Her Finger Torn Off.

Mrs. Carrie Brown, of Newburg, N. Y., was the victim of a strange accident a few days ago, in which she lost the third finger of her left hand. While attempting to alight from a trolley car she took hold of a small brass rail upon a point of which her wedding ring caught. In an instant the ring cut through Mrs. Brown's finger at the joint and completely amputated it.

Persian Visiting Customs.

In Persia among the aristocracy a visitor sends a notice an hour or two before calling, and gives a day's notice if the visit is one of great importance. He is met by servants before he reaches the house, and other considerations are shown him according to his rank.

Old Custom of Keeping Birthdays.

The custom of keeping birthdays is many thousand years old. Pharaoh's birthday festivities are mentioned in the Pentateuch.

FROG SKINS.

As a Last Resort They Are Used for Grafting Upon a Girl Who Was Burned.

At St. Luke's Homeopathic hospital, says the Cincinnati Enquirer, a girl is undergoing skin repair for an ulcer resulting from a severe burn of the arm received three years ago. Every possible effort has been made from time to time to get the raw surface to heal, but the flesh was gone nearly to the bone, and the arm was so contracted healing would not take place.

The surgeons at the hospital about three weeks ago put the patient under ether and straightened the arm, and then took small strips of skin from the thigh and transplanted them to the ulcer. Some of these skin grafts have attached themselves to the ulcer and are growing. The ulcer has thus been diminished about one-half.

Finally frogs were called into service. About one and a half dozen of these were secured by a boy from the ponds round about, and, after getting the arm exposed and prepared for the purpose, the frogs were pinned on their backs to a board, and the skin from the breast removed with scissors. As each piece was removed it was placed in a weak salt solution and then carefully transferred to the new surface of the patient. In this way the ulcer was covered in. Over the grafts protective was placed, and the arm wrapped up in gauze dressings, wet with weak salt solution.

The patient appreciates the superiority of a resort to frogs rather than robbing one part of her body of its skin to furnish another. The profession will watch this case with considerable interest.

SHIELD OF WATER.

Pipemen to Be Protected While at Work by a Novel Invention.

A really valuable and unique patent fire hose nozzle has been brought out by a large firm of English fire engine builders. This nozzle is so constructed that at a moment's notice the fireman can shield himself from the heat behind a continuous circle of spray, says the Philadelphia Record. Very often in large conflagrations the heat is so intense as to make it impossible for the firemen to advance to the positions where their hose would be most effective, and it is in just such cases that the nozzle would be most advantageous. The shield of water can be made as large in circumference as desired or can be directed at any angle by a simple movement of the milled head near the extremity of the nozzle. When it is required to shut off the spray so that the view may not be obscured the reverse motion of the milled head accomplishes the purpose. The entire stream of water can be converted into spray or a solid column of water can be thrown with the spray shield for protection as described above. When the spray is bunched to the front in the form of a torrent it can be used for extinguishing fires among light goods and materials which would be scattered by a solid stream. It is useful on board ship for cleaning decks, etc., and it also forms an ideal spreader for fountains, or it can be used as a tree sprinkler.

MISS NORRIS ACCEPTS.

She Will Succeed Emily Huntington Miller at Northwestern University.

President Rogers and the trustees of Northwestern university at Evanston, Ill., have received word from New York that Miss Mary Harriott Norris, prominent in the east as an educator and author, had accepted the position of dean of the woman's hall and assistant professor in the English department. She was selected by the executive committee of the board of trustees to succeed Mrs. Emily Huntington Miller, who resigned from the chair in June, after having been at the head of the hall for seven years. Dr. R. D. Sheppard, who went to New York last week, ostensibly for the purpose of negotiating a loan for the university, was authorized by the committee to confer with Miss Norris and receive her final decision. Miss Norris had partially accepted when the offer was made some time ago.

In English literature Miss Norris is well fitted to fill Mrs. Miller's chair as an instructor. In addition to her experience in governing young women, which she acquired while conducting a private school of her own for young women in New York, she is one of the best-informed women of the country and is a novelist of no small reputation.

PRESERVED IN A WELL.

Butter Which Had Been in the Water Several Years Is Still Palatable.

In cleaning a well near Washington Courthouse, O., a well digger noticed a peculiar-looking egg-shaped stone in the gravel. It did not appear to be as heavy as solid stone, and he hit it with his shovel. To his surprise he cut into a roll of nice yellow butter. It appears that years ago a roll of butter had been let down into the well to keep cool, but had fallen into the water, where it remained until discovered by the well cleaner. A crust of sand and gravel had formed about the butter, which was sweet and palatable.

False Teeth in Ancient Days.

In a recently discovered Roman tomb the skeleton of a woman was found which had a complete set of false teeth, beautifully wrought in pure gold.

Berlin's Wealthiest Citizen.

The wealthiest inhabitant of Berlin has an income of $750,000 a year.

L'ABEILLE DE LA NLLE-ORLEANS

Est très répandue en Louisiane et dans tous les États du Sud. Sa publicité offre donc au commerce des avantages exceptionnels. Prix de l'abonnement, pour l'année: Edition quotidienne, $12 00; Edition hebdomadaire, $8 00

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTE PAR LE SHERIFS

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriétés de valeur dans le Premier District.

Albert L. Johnson vs Gustave H. Magee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans — No 57,248 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

I Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Canal, Douane, Murat et Olympia, désigné comme lot 16 et mesurant 30 pieds de face à la rue Douane sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles.

II Trois certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Napoléon et Alexandre, et les avenues Canal et Cleveland. Les dits lots sont désignés par les numéros Trois, Quatre et Dix-neuf sur un plan dressé par S. Hernandez, en mars 1893, et mesurant conformément comme suit: les lots 3 et 4 mesurent chacun trente un pieds cinq pouces deux lignes et demie de face à la rue Canal sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent trente neuf pieds huit pouces et quatre lignes; et le lot No 19 mesure trente pieds de face à la rue Napoléon sur une profondeur entre lignes égales et parallèles de cent vingt-cinq pieds deux pouces et trois lignes.

III Onze certains lots de terre dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Canal, Pierce, anciennement St-Jacques, avenues Carrollton et Cleveland, anciennement rue Gasquet, désignés par les numéros un, deux, vingt, vingt-et-un, vingt-deux, vingt trois, vingt quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit, sur un devis fait par S. G. De l'Isle, voyer, en date du 21 janvier 1892. Ledit lot No un forme l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesure vingt-neuf pieds de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur, entre lignes parallèles et faisant face à la rue Pierce. Lot No deux est contigu au lot No un et mesure vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à la rue du Canal sur cent vingt-cinq pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lots Nos vingt et vingt-et-un se touchent et mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland sur cent soixante deux pieds de profondeur entre lignes parallèles. Les dits lots Nos vingt deux, vingt-trois, vingt-quatre et vingt-cinq mesurent chacun vingt-neuf pieds six pouces et six lignes de face à l'avenue Cleveland par cent trente pieds de profondeur entre lignes parallèles. Lot No vingt-six forme l'encoignure de l'avenue Cleveland et la rue Pierce, et mesure vingt-neuf pieds de face à l'avenue Cleveland sur cent trente pieds de profondeur et de face sur la rue Pierce, et lot No vingt-sept mesure trente-deux pieds de face à la rue Pierce par une profondeur de cent quarante-sept pieds trois pouces entre lignes parallèles; et le lot No vingt-huit mesurant trente deux pieds sept pouces et six lignes de face à la rue Pierce sur une profondeur de cent quarante-sept pieds et trois pouces, entre lignes parallèles. De ladite propriété ci-dessus les portions suivantes ont été relâchées:

1. Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Pierce et Canal et les avenues Carrollton et Cleveland, commençant à une distance de cent soixante-six-huit pieds de l'encoignure des rues Canal et Pierce et mesurant quatre-vingt-quatre pieds de face à la rue Pierce sur cent vingt pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est composée d'une portion du fond des lots originaux désignés par les numéros 22 à 26 inclusivement et d'une portion du lot original No 27 touchant au fond desdits lots 22 à 26 inclusivement —

2. Aussi une autre portion de terre dans le même ilet, désigné comme lot A, sur un croquis fait par J. O. Hasam, voyer, daté 14 février 1896, et annexé à un acte passé pardevant B. Titche, notaire, le 6 avril 1896; la dite portion de terre fait face à la rue Pierce et commence à un point sur cette rue à une distance de 149' 6" de la rue Canal, à une façade de 28' 6" sur la rue Pierce sur une profondeur 120' entre lignes parallèles, perpendiculaire à la rue Pierce et est composé des parties des lots originaux Nos 27 et 28 comme il est démontré sur un plan de De L'Isle le 21 janvier 1892 référé ci-dessus.

IV. Deux certains lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent etc dans l'ilet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, dans le Premier District, désignés comme lots Nos treize et quatorze sur un plan déposé dans le bureau de S. Magner ancien notaire comme plan No soixante-dix-sept dans le livre de plans No deux Lot No treize mesure vingt-quatre pieds un pouce et deux lignes de face sur la rue du Canal; quatre vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond par une profondeur de cent cinquante neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot No quatorze, et cent soixante-neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur la ligne du côté vers la rue Broad et le lot No quatorze mesure vingt-sept pieds de face à la dite rue du Canal sur cent cinquante-neuf pieds six pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
Dinkelspiel & Hart, avocats pour le poignant
28 oct—28 29—nov 4 5 11 18 23 —dec 1

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente d'une propriété améliorée rue Derbigny,

Entre les rues Colombus et Laharpe (l'arrière rue étant Claiborne).

Otto F. Briede vs Mme Clotilde Journée, femme de Jules Foy, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 57,556 -En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Hon Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses qui s'y trouvent et les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro dix sept dans l'ilet dix-huit, borné par les rues Claiborne Derbigny, Colombus et Laharpe, sur un plan fait par J. A. Bourgeois, daté du 10 avril 1889, déposé dans l'étude de Lucien Hermann, alors notaire en cette ville; lequel dit lot de terre mesure, en mesure américaine, trente-un pieds sept pouces et une demi ligne de face à la rue Derbigny sur cent pieds de profondeur.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil pour la paroisse d'Orléans.
J. C. Henrione, avocat pour le plaignant.
5nov—5 11 18 23—déc 1 8

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR Civile de District pour la paroisse d'Orléans. Je certifie que le 1er jour d'avril, 1898 jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée, dans les mots et chiffres suivants, à savoir:

Mme E. Grima vs Frank J. Maronge — No 56,082.

Cette affaire a été appelée aujourd'hui pour être entendue.

E. A. O'Sullivan pour la plaignante.
Défendeur in Propria Persona.

Après avoir entendu les plaidoiries, évidences et conseil, la Cour considérant que le dit pétitionnaire a droit à sa demande, pour les raisons verbalement assignées.

Il est ordonné, adjugé et décrété qu'il y ait un jugement rendu en faveur de la plaignante, Mme Elodie Grima, épouse de Frank J. Maronge, contre Frank J. Maronge son mari, décrétant une séparation de gains et acquêts et dettes ayant la communauté jusqu'à présent existant entre son dit mari et elle-même, et qu'elle soit autorisée à conduire et ménager ses propres affaires séparément et à part de son dit mari Frank J. Maronge et pour faire.

Jugement rendu le 1er avril 1898.
Jugement signé le 11 avril 1898.
Signé: N. H RIGHTOR.
Juge.

En témoignage de quoi, j'ai apposé ma signature et fixé le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nouvelle-Orléans le 11me jour de novembre en l'année de notre Seigneur, Mil Huit Cent Quatre-Vingt-Dix-Huit.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
12 nov—12 16 21

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDE OCCASION

pour un placement sûr et profitable.

Vente importante par le Sherif Civil.

Une grande et valuable propriété connue depuis longtemps dans cette communauté comme la

Fonderie Coleman,

Située sur 11 lots de terre dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, et formant les encoignures des rues Magnolia et Erato et des rues Clara et Erato.

Avec toutes les machines machines à vapeur, installations, outils, modèles et tous les autres ustensiles, etc., de ladite fonderie.

AUSSI VENTE DE

2 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., sur la rue Erato entre les rues Magnolia et Clara (la rue du fond étant la rue Thalie) et de

8 LOTS DE VALEUR,

Avec améliorations, etc., 5 faisant face à la rue Clara, à l'encoignure de la rue Erato, et 3 faisant face à la rue Willow, encoignure de la rue Erato, le tout dans l'ilet borné par les rues ci-dessus et la rue Clio.

Theodore M. Nagle
—vs—
H. Dudley Coleman Machinery Co. Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 57,693—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1º. Onze certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, comprenant toutes les machines, machines à vapeur installations, outils, modèles et autres ustensiles nécessaires à une fonderie établie ci-dessus, aussi bien que tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Magnolia, Clara, Clio et Erato, désignés comme lots Nos un, deux, trois, quatre, cinq, six, seize, dix-sept, dix-huit, dix neuf et vingt. Le dit lot No un forme l'encoignure des rues Erato et Magnolia, et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à ladite rue Magnolia par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face à la rue Erato, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos deux à six inclusivement se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à ladite rue Magnolia, par cent vingt-six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Lesdits lots Nos seize à dix-neuf inclusivement se touchent et mesurent chacun trente-deux pieds de face sur la rue Clara par cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur, entre lignes parallèles. Ledit lot No vingt forme l'encoignure des rues Erato et Clara et mesure trente-un pieds huit pouces et six lignes de face sur ladite rue Clara par cent vingt six pieds sept pouces et deux lignes de profondeur et de face sur la sur la rue Erato entre lignes parallèles.

2º Deux certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Erato, Thalie, Magnolia et Clara, désignés comme lots six et sept sur un plan déposé pour référence en l'étude de Wm Shannon, ancien notaire de cette ville; lesquels dits lots se touchent et mesurant chacun vingt-cinq pieds trois pouces et cinq lignes de face à la rue Erato sur une profondeur de quatre-vingt quinze pieds neuf pouces et trois lignes entre lignes parallèles

3º Huit certains lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Clara, Clio, Erato et Willow, désignés comme lots Nos Un, Deux, Trois, Quatre, Cinq, Dix huit, Dix-neuf et Vingt, et ledit lot No Un forme l'encoignure des rues Clara et Erato et mesure trente-et-un pieds huit pouces et six lignes de face à la rue Clara sur cent vingt-six pieds sept pouces et une ligne de profondeur et face à ladite rue Erato. Lots Nos deux, trois, quatre et cinq se touchent et mesurent chacun trente deux pieds de face à ladite rue Clara, sur cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles. Les divers lots dix huit, dix neuf et vingt se touchent et ceux numérotés dix-huit et dix-neuf, mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Willow, sur cent vingt six pieds, sept pouces et une ligne de profondeur entre lignes parallèles le tout plus ou moins. Ledit lot No Vingt forme l'encoignure des rues Erato et Willow et mesure vingt-neuf pieds deux pouces et six lignes de face à la dite rue Willow, trente-un pieds huit pouces et six lignes de largeur dans le fond par cent quatorze pieds un pouce et quatre lignes de profondeur et de face à ladite ue Erato et cent-vingt six pieds sept pouces et une ligne de profondeur sur la ligne du côté opposé le tout, plus ou moins.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions — Comptant sur les lieux

FRANK MARQUEZ.
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans
Richardson et Soulé, avocats pour le plaignant.
Nov 5 6 11 18 23— Déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du Contenu et Installations, etc., d'une Pharmacie.

Pour être Offerts et Vendus "en Bloc".

Mme Eugénie Turpin, femme de Henry E. Turpin, vs A. C. Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 57,795—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le SAMEDI 26 novembre 1898, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 738 avenue Washington, dans le Quatrième District:

Tout le contenu et installations, etc., de la pharmacie contenus dans ledit local, d'après l'inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
Clegg & Quintero, avocats pour la plaignante.
16 nov—16 23 26

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur du Troisième District.

Mme C. M. Aiken vs John H. Robinson.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,605—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le premier district de cette ville, le JEUDI, 1er décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1º Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dorgenois, Laharpe, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, et mesurant soixante-et-onze pieds de face à la rue Dorgenois par quatre vingt neuf pieds six pouces cinq lignes de profondeur sur la rue Laharpe entre lignes parallèles, plus ou moins; ledit lot de terre est désigné par la lettre B sur un devis fait par D. E Seghers, voyer, en date du 9 novembre 1891, et annexé pour référence à un acte d'échange entre A H. Hopkins et la succession de Mme John D. Fricke, passé pardevant Jules F. Meunier, notaire, le 18 avril 1892.

2º Cinq certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 1355, lequel est borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Laharpe et l'allée Rousselin, trois desquels dits lots sont désignés par les lettres A B et D et les deux autres sont désignés comme lots 19 et 20 sur un devis fait par S. Q. Del Isle, voyer, en date du 15 novembre 1893, annexé à un acte de vente par George Robinson à Mme Veuve Françoise B. Venet, passé pardevant James Simeon, notaire, le 23 novembre 1893, conformément auquel dit plan lesdits lots ont les dimensions suivantes à savoir:

Lot A forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse mesure cinquante-quatre pieds dix pouces et quatre lignes de face sur la rue Dorgenois, la même largeur dans le fonds par cent quinze pieds de profondeur et de face à la rue Lapeyrouse, ledit lot A est composé de la portion de devant des lots originaux 23, 24 et 25 et d'une partie de la portion de devant du lot original 22. Lot B commence à une distance de cinquante-quatre pieds dix pouces quatre lignes de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé de la portion du milieu des lots originaux 22 23 24 et 25 et le lot D mesure trente-cinq pieds de face à la rue Lapeyrouse, la même largeur dans le fond sur cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot A commence à une distance de cent quinze pieds de l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse et est composé du tout des plans originaux 21 et de cinq pieds du lot original 22 pris sur le côté près de l'allée Rousselin, et les lots 19 et 20 mesurent chacun trente pieds sur la rue Lapeyrouse par cent vingt-cinq pieds onze pouces et quatre lignes de profondeur.

3º Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville et borné par les rues Dorgenois, Lapeyrouse et Onzaga et l'allée Rousselin, désigné par la lettre "H" et mesurant trente pieds de face sur la rue Dorgenois par quatre-vingt-dix pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout d'après un plan de S. Q. Del Isle & Cie, ledit lot est une portion d'un lot désigné par le No 3 touchant le No 2 sur un plan par d'Hémécourt.

4º Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, dans le faubourg Queno, désignés par les Nos 1 et 2 dans l'ilet borné par les rues Onzaga, Dorgenois, Lapeyrouse et l'allée Rousselin, conformément à un plan fait par P. A. D'Hémécourt, en date du 26 mai 1893. Lesdits lots ont les dimensions suivantes, à savoir: lots 1 et 2 mesurent chacun trente un pieds onze pouces et sept lignes de face à la rue Dorgenois sur quatre-vingt dix pieds de profondeur entre lignes parallèles et le lot No 1 forme l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse; les dits deux lots sont composés de la partie de devant des lots originaux 34, 35 et 36.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
W. S. Benedict, avocat pour le plaignant.
29 oct—29 30—nov 3 4 11 18 23—déc 1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une Propriété Améliorée et de Valeur dans le Deuxième District,

Connue par le No 1723 de la rue Douane, entre les rues Derbigny et Claiborne.

Peter Johnson vs J. Madison Vance.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 56,363—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 décembre 1898, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent en quelque sorte, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Douane, Bienville, Derbigny et Claiborne, et désigné comme lot vingt-et-un, sur un plan de C. A. DeArmas, architecte, le 14 février 1852, déposé en l'étude d'Octave De Armas, notaire public en cette ville; ledit lot de terre mesurant vingt cinq pieds de face à la rue Douane, sur une profondeur de cent huit pieds, en ligne parallèles.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
F. B. Thomas, avocat pour le plaignant.
5 nov—5 11 18 23—déc 1 8.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Wallace.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,410—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Rév. Michael Coughlan, exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.
10 nov—10 14 19

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de Propriétés de Valeur dans le Septième District.

Mlle Martha L. Gruneberg vs Mme Anna M. Rohde.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans, No 57,124—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus intitulée je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre Carondelet et Baronne, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 décembre 1898 à midi des propriétés ci-après décrites, à savoir:

1º Huit lots de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l'ilet 122 borné par les rues Zimple, Burdette, Troisième et Adams, désigné comme lots Nos 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18 sur un plan par H. A. Bouboucquié, le 3 février 1871; lots 11 et 12 mesurant chacun 30 pieds de face sur la rue Zimple, par cent cinquante pieds de profondeur, et les Nos 13 à 18 inclusivement mesurant chacun trente pieds de face sur la rue Burdette, par cent vingt pieds de profondeur; lot No 13 formant l'encoignure des rues Zimple et Burdette.

2º Huit lots de terre situés dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans dans l